

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 décembre 2016 à 16 h 15

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6 Présents : 5 Absent : 1 Votants : 5

Date de convocation : 14 décembre 2016

Présents : Annie BORDAS – Jacqueline DUPENLOUP – Gilberte GIRARD - Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ
- Nicole ROCHE

Absent : Jean BIASSON

Secrétaire de séance : Annie BORDAS

.....

Madame le Maire, constatant le quorum, ouvre la séance à 16 h 30 suite à la présentation des boîtes ex-voto de Ste Reine, restituées ce jour à la commune par la restauratrice.

1 - Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 08.12.2016

Le compte rendu de la réunion du 8 décembre 2016 ayant été adressé à chacun des membres du conseil par mail, Madame Le Maire demande si des questions subsistent ou si des corrections sont à apporter :

Au point 6, « **vote des montants (2^{ème} semestre 2016) - emprunts CCVG d'avant 2008** », il convient de rectifier le dernier paragraphe qui évoquait les « taux d'intérêt de deux emprunts » par « les intérêts excessifs (SWAP) d'un emprunt contracté avant 2008 pour le domaine skiable » ;

Au point 7, « **emprunts CCVG contractés avant 2008 – Vote des montants pour l'année 2014** » il convient de préciser : la différence entre le montant de l'attribution de compensation (AC) attribuée par la 4 C à la commune de St Alban des Villards (cumul années 2014-2015-2016) et celui des charges restituées à ladite commune après l'extension de la CCVG permet le paiement de la contribution aux emprunts CCVG avant 2008, pour l'année 2014.

Sans autre remarque de l'assemblée, ces deux corrections étant validées, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose de permuter les deux derniers points à l'ordre du jour pour traiter à la fin le point 4 - « Présentation de l'Avant-Projet Définitif et du Permis de Construire par l'Atelier Dominique Giffon, maître d'œuvre ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la permutation de ces deux derniers points à l'ordre du jour pour les traiter en présence de l'architecte.

2 – Travaux prévus par l'AFPI – Validation de devis

La commission d'ouverture des plis de l'AFPI, réunie le 14 octobre, a retenu le devis de l'entreprise Alpes Paysage (montant : 6 561.60 €) pour des travaux d'entretien. Le conseil municipal, unanime,

VALIDE un montant de 5 000.00 € TTC de travaux et se prononcera début avril sur la suite des sommes à engager sur le budget communal 2017.

3 – Modification des statuts du SIVAV

Madame le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre du processus de recomposition territoriale en cours, la Communauté de communes de l'Arvan va fusionner au 1^{er} janvier 2017 avec celle de Cœur de Maurienne pour former la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA).

Cette fusion s'effectue dans le contexte de la Loi NOTRe, qui prévoit à compter du 1^{er} janvier 2017 de nouvelles compétences obligatoires pour les EPCI à fiscalité propre. Dans la perspective de cette fusion et de cette recomposition, le SIVAV, lors de sa réunion du 16 décembre dernier, a adopté une modification de ses statuts.

Madame le Maire donne lecture des projets de nouveaux statuts (intégrer l'adhésion de chacune des 8 communes de l'Arvan, apporter des modifications au contenu de l'objet de manière à supprimer toute interférence avec les nouvelles compétences de la future communauté de communes fusionnée, organiser un fonctionnement à la carte, dans la mesure où les communes de l'Arvan et la Communauté de communes de l'Arvan pourront adhérer au titre de compétences différentes), et invite le conseil municipal à se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CONFIRME le principe d'adhésion de la commune de St Alban des Villards au SIVAV et le projet de statuts annexé

et ajoute qu'un suivi de l'activité du SIVAV, des réalisations et du budget du syndicat remodelé est impératif.

5 – Questions diverses

- Choix de la date des vœux de la municipalité : samedi 28 janvier à 11 h 00 à l'Auberge du Triandou

4 – Présentation de l'Avant-Projet Définitif et du Permis de Construire par l'Atelier Dominique Giffon, maître d'œuvre

L'Avant-Projet Définitif avait été présenté et validé par les conseillers municipaux lors de la séance du 8 décembre 2016. L'architecte maître d'œuvre le détaille à partir d'un diaporama.

Sans autres questions ou interventions, la séance est levée à 18 h 40.